



QU'EST-CE QUE

L'ÉGLISE ?

PAR NOS ABBÉS



LES PROPRIÉTÉS DE L'EGLISE

Dans les précédents articles, nous avons vu en quel sens il fallait entendre l'adage classique « Hors de l'Église point de salut ». Nous avons considéré comment, pour être sauvé, il était absolument nécessaire d'appartenir à la fois à l'âme de l'Église – par la possession de la grâce sanctifiante – et au corps visible de l'Église. Nous avons donc conclu que c'était une grave erreur de penser que tous les croyants de bonne volonté, appartiennent à une prétendue « Église du Christ », ou à l'« Église du Dieu vivant », et qu'il n'est pas nécessaire de travailler à leur incorporation à la seule véritable Église du Christ, l'Église catholique. Mais pour y travailler, il faut pouvoir reconnaître la véritable Eglise du Christ...

Chaque être est caractérisé par des qualités qui lui appartiennent en propre, et qui lui permettent d'être ce qu'il est. Ainsi, la neige a comme qualité la froideur. La froideur est une

propriété de la neige. Que la neige perde sa froideur et il ne reste qu'une flaque d'eau.

Ainsi en est-il de l'Église. Elle possède un certain nombre de qualités dont l'ensemble lui donne son être propre, à ce point que, non seulement ces propriétés, ces attributs, lui sont essentiels mais que l'ensemble de ces attributs n'appartiennent qu'à l'Église.

C'est le premier concile de Constantinople qui a réduit à quatre les qualités de l'Église de Jésus-Christ : « Je crois en l'Église une, sainte, catholique, et apostolique ».

L'Église a la prérogative de l'unité

Lorsque je parle d'un objet quelconque, je dis que tout ce qui compose cet objet fait son unité : l'unité de cet objet, s'identifie avec l'être même de l'objet. Une maison est composée de fondements, de

murs, et d'un toit. Si j'enlève le toit, ou les murs, ou les fondements, aurai-je encore une maison ?

Notre-Seigneur priant son Père à la dernière cène, de protéger l'Église naissante, lui a demandé de la conserver dans l'unité de ses membres : « Ut unum sint »¹, et non seulement pour les membres d'alors, mais pour tous les temps à *tous ceux qui croiraient en lui, sur la parole de ses disciples.*

Jésus-Christ a voulu que son Église soit une : *« Je suis le bon Pasteur et je connais mes brebis et celles qui sont à moi me connaissent. J'en ai encore qui n'appartiennent pas à ce bercail, il faut que je les y amène, et il n'y aura plus qu'un seul bercail »*². Ce bercail est l'Église. Un seul Dieu, un seul Christ, une seule Église. Tous les discours de Jésus-Christ au saint évangile expriment cette idée. Il se sert partout du singulier en parlant de l'Église.

Les sociétés civiles ont toutes le même but, la même fin : le bien être temporel. Et pourtant il existe plusieurs Etats politiques. Pourquoi ? Bien qu'étant spécifiquement semblables l'une à l'autre, ces sociétés sont régies par des chefs suprêmes dont l'un ne dépend pas de l'autre.

Il n'en est pas ainsi de l'Église. Quoiqu'il y ait plusieurs évêques préposés à chacune des églises particulières, ces évêques et ces églises n'en sont pas moins soumis au gouvernement

d'un seul chef auquel Jésus-Christ a confié la garde de tout son troupeau. C'est à Pierre toujours vivant dans ses successeurs, que Jésus-Christ a dit : *« Pais mes agneaux, pais mes brebis »*³. Il a accompli de la sorte ce qu'il avait prédit : Il y aura un seul bercail et un seul pasteur. Les différentes églises particulières sont à l'église universelle comme les rameaux d'un même arbre. Tout comme un arbre n'a qu'un seul principe formel qui le fait vivre lui et ses rameaux, de même aussi, l'esprit qui vivifie les églises particulières et l'Église universelle est unique, et le prince qui les gouverne avec une autorité suprême est pareillement unique. Tous y ont même foi, même espérance, même charité ; tous usent des mêmes sacrements ; et tous sont soumis au même Pontife suprême.

Cette unité du chef suprême sert à la fois et à donner à l'Église son unité numérique, et à la maintenir dans son indivisibilité. L'Église est une société, et une société religieuse.

Comme société elle conserve son indivisibilité par l'unité de gouvernement.

Comme société religieuse elle la maintient par l'unité de croyance.

Quoique nombreux, nous ne sommes qu'un seul corps, parce que nous n'avons qu'un seul chef. Ce chef c'est le Christ représenté par son vicaire.

Quant à l'unité de doctrine l'apôtre nous enjoint, puisque nous sommes un seul corps, d'avoir un esprit unique comme nous n'avons qu'une seule espérance qui est le but de notre vocation, espérance qui ne saurait exister sans l'unité de la foi⁴. Or l'unité de la foi s'obtient par l'unité de l'enseignement (magistère). Et celle-ci ne peut-être réalisée que par un maître suprême et un juge sans appel. Ce maître suprême, ce juge sans appel, c'est le pontife romain.

C'est pourquoi, Notre seigneur a accordé au pontife romain l'infaillibilité en matière de foi et de mœurs.

L'Église catholique est donc bien une société unique parce qu'elle a un seul chef.

Et ses membres ne sont qu'un seul corps, parce que pour ses membres il n'y a qu'une seule foi, un seul baptême.

L'Église a la prérogative de la sainteté

La sainteté, nous enseigne saint Thomas, suppose deux qualités : la pureté et la stabilité. Or ce qui caractérise l'Église de Jésus-Christ en premier, c'est bien la sainteté dans son sens premier, c'est-à-dire la pureté.

L'apôtre saint Paul nous enseigne en effet que Jésus-Christ aime l'Église et qu'il s'est livré lui-même pour elle afin de la sanctifier, la purifiant dans

le bain de l'eau par la parole de vie, et que de la sorte il s'est façonné à lui-même une Église glorieuse n'ayant ni taches ni rides⁵.

L'Église de Jésus est sainte dans son être lui-même, parce que son être est le Corps mystique de Jésus-Christ. Jésus-Christ en est le vivificateur, il en est l'âme. Et le corps qui reçoit de lui sa vie est saint également. Tout ce qui constitue formellement l'Église est saint : son but, qui est la vie éternelle, ses sacrements, sa loi qui est immaculée, capable de convertir les âmes, et que Dieu lui-même a donné, son autorité même puisque c'est celle de Jésus-Christ.

Cette sainteté n'est nullement entachée par le fait qu'il y a dans l'Église, parmi la foule des saints et des justes, un grand nombre de pêcheurs et de révoltés. Ils appartiennent à la partie matérielle et changeante de l'Église. Ils sont le produit de l'abus de la liberté par lequel l'homme se soustrait à l'influence sanctificatrice du Christ. S'ils sont dans l'Église, ils n'en sont plus ses fils, parce que ce qui est le principe vital même de l'Église, la sainteté, n'est plus leur principe.

Si l'être même de l'Église est saint, son action qui jaillit de son être et s'y conforme est sainte également : Un bon arbre ne peut produire que de bons fruits⁶. Tout ce que l'Église fait en sa qualité d'Église, ne peut pas ne pas être saint.



Le corps social agit sous l'influence de l'autorité. Dans l'Église, l'autorité sociale réside dans l'épiscopat et se concentre dans les mains du souverain pontife, en sa qualité de chef de l'Église.

Il s'ensuit que tout ce que font les fidèles sous cette direction ne saurait être entaché d'immoralité et d'injustice⁷.

La sainteté de l'Église, ce n'est pas seulement le fait de la pureté, mais elle réside également dans la stabilité, parce qu'elle demeure inébranlablement attachée à Dieu. Cette

stabilité lui est garantie du reste par la parole toute-puissante du Christ qui lui a promis d'être toujours avec elle, et que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle.

Mais, puisque l'Église est irrévocablement consacrée à Dieu, puisqu'elle est unie comme une épouse par un lien indissoluble à Jésus-Christ, elle est inviolable. Et nul met la main sur elle, sans se rendre coupable d'un odieux sacrilège, sans attirer sur sa tête la colère divine.

L'Église a la prérogative de la catholicité

Dans son étymologie, catholicité veut dire universalité. Cette universalité peut s'entendre à travers le temps ou à travers l'espace, en tous lieux.

Universalité de lieu

L'Église a la prérogative de plein droit de se répandre en tout lieu. Il est certain que l'Église possède l'universalité de droit, en raison de son but et en raison du devoir que Jésus lui a imposé. L'Église n'a pas été instituée pour un peuple particulier comme ce fut le cas pour la synagogue chez les juifs, mais pour le genre humain tout entier, en vue du but commun à tous les hommes, qui est celui du salut éternel.

De plus Jésus-Christ a expressément enjoint aux apôtres de se répandre par tout l'univers pour prêcher l'évangile. L'Église a donc le droit et même le devoir de se propager par le monde entier.

L'Église est Universelle. Et ce n'est pas seulement un droit, c'est aussi un fait. Les apôtres avaient également ce sens en vue lorsqu'ils disaient : « *Je crois en l'Église catholique* ». Mais il faut comprendre le sens de cette universalité effective.

Il ne s'agit pas de la conversion à la foi de tous les hommes : « *Dieu, remarque saint Augustin, a promis au Christ de lui donner toutes les nations pour héritage, mais non à tous les individus de ces nations. Si tous se convertissaient à la foi, comment se vérifierait la prédiction du Christ à ses fidèles : « Vous serez en haine à toutes les nations, à cause de mon nom »⁸.*

Pour que l'universalité de l'Église soit réalisée en fait, il n'est pas nécessaire non plus que, parmi les nations converties, il y ait plus de fidèles que d'infidèles, tout comme il n'est pas requis que, parmi les fidèles eux-mêmes, le nombre des justes l'emporte sur celui des pécheurs. Saint Augustin remarque avec raison que c'est en parlant de l'Église elle-même qu'il a été dit : « La voie qui mène à la Vie est étroite, et ta descendance sera comme les étoiles du ciel ». Ces deux sentences opposées, à première

vue, se concilient parfaitement entre elles. Les bons et les saints, envisagés par rapport aux prévaricateurs, sont en petit nombre, mais envisagés en eux-mêmes ils sont nombreux⁹.

Pour que la possession de l'Église soit universelle, il suffit qu'elle soit assez disséminée parmi les différentes nations avec ses caractères resplendissants de vérité, de lumière etc.

Or cette universalité de l'Église s'est trouvée vérifiée dès son origine. Saint Paul en effet écrivant aux Colossiens parle de l'Évangile en ces termes. « *Tel qu'il vous est parvenu, il (l'évangile) existe dans le monde entier, il porte des fruits, et s'étend parmi vous* »¹⁰.

À plus forte raison aujourd'hui.

Universalité de temps

L'Église, peut-on dire, est de tous les temps. Cette assertion est manifeste, quand il s'agit de l'avenir. Le prophète Daniel prédisant l'Église n'a-t-il pas dit : « Le Dieu du Ciel suscitera un royaume qui ne sera pas détruit dans l'éternité ? » Et l'Archange Gabriel n'a-t-il pas affirmé que « Le Royaume du Christ n'aura pas de fin ».

Saint Augustin, réfutant les Donatistes dans son discours sur le Psaume 101, met en scène la sainte Église demandant à Dieu, avec les paroles même du Roi Prophète, quelle serait sa durée :

« Annonce-moi, dit-elle au Seigneur, la brièveté de mes jours ». Je ne parle pas, lui fait-il dire, des années éternelles où je régnerai dans les cieux, Je parle des années que je passerai sur la terre. Je te demande cela en vue de ceux qui disent que j'ai été, et que je ne suis plus ; que les promesses divines ont reçu leur accomplissement, que les nations ont embrassé la foi; mais que l'Église a apostasié et péri. « Le Seigneur dit saint Augustin, n'a pas tardé de répondre à cette supplique... et qu'a-t-il répondu ? Voici que je suis avec vous, tous les jours jusqu'à la consommation des siècles¹¹ ». Or, si la parole de J. C. est véridique, l'Église est indéfectible, elle durera éternellement.¹²

Si l'Église est universelle, au point de vue du temps dans l'avenir, que faudra-t-il dire du passé ? A-t-elle commencé avec le Christ ou bien date-t-elle, d'une certaine façon, de l'origine du monde ? Comme Église, c'est-à-dire comme communauté réunie sous un chef possédant la plénitude de la révélation et son organisme actuel, elle n'a, sans contredit, pas existé avant le Dieu fait homme. C'est Jésus-Christ qui en a conçu l'idée, c'est lui l'a établie dans la forme ou nous la voyons. Toutefois, si l'on envisage l'Église dans l'idée générique d'Église de Dieu et de religion basée sur la foi au Christ, on peut et on doit dire

qu'elle a commencé avec l'homme. Saint Thomas l'affirme en termes exprès. C'est du reste une doctrine qu'il avait apprise de saint Augustin. Ce qu'on appelle aujourd'hui la religion chrétienne, dit le grand docteur, existait même chez les anciens, cette religion n'a jamais fait défaut depuis l'origine du genre humain jusqu'à l'Incarnation de Jésus-Christ. C'est depuis lors que la vraie religion qui existait alors, a commencé à s'appeler religion chrétienne.

L'Église a la prérogative de l'apostolicité

L'Église est apostolique parce qu'elle descend des Apôtres de trois manières : par l'identité de son enseignement, par l'identité de son institution, et plus proprement par la succession légitime et non interrompue de ses Pasteurs. C'est dans ce dernier sens, qui du reste renferme les deux premiers, que nous l'envisageons ici. L'Église, telle qu'elle est de nos jours, est donc appelée apostolique, parce que son épiscopat remonte jusqu'aux apôtres. Ce sont ces derniers qui ont ordonné les premiers évêques, auxquels d'autres ont succédé légitimement jusqu'à notre époque. Il est hors de doute que cette prérogative doit appartenir à la vraie Église. Sans elle en effet, l'autorité qui

la gouverne ne tirerait son origine du Christ, et par suite le principe formel qui lui communique l'Être et la vie lui ferait défaut. Jésus-Christ a reçu sa mission de son Père. Il l'a communiquée à ses Apôtres :

« *Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie à mon tour* ¹³ », et les apôtres l'ont conférée à leurs successeurs.

Dans cette transmission successive, l'autorité est restée la même. Grâce à elle, la société des fidèles se dresse et se maintient sur la base inébranlable des Apôtres unis aux Prophètes, base dont la pierre angulaire est Jésus-Christ. C'est ainsi que s'exprime l'Apôtre Saint-Paul¹⁴. L'Apôtre et Évangéliste saint Jean contemplant dans sa vision la nouvelle Jérusalem, c'est-à-dire l'Église de Jésus-Christ, en vit les murs appuyés sur douze fondements où étaient inscrits les noms des douze apôtres du divin Agneau.¹⁵

« Montrez-nous l'origine de votre Église, disait déjà Tertullien aux hérétiques de son temps, développez-nous la série de vos pasteurs, faites-nous voir que le premier d'entre eux, auquel les autres ont succédé a eu pour prédécesseur un apôtre ou un Evêque ordonné par les apôtres ». ¹⁶

Cette exigence, après la ruine des trois Patriarcats apostoliques de Jérusalem, d'Antioche, d'Alexandrie, ne se vérifie que pour le siège de

Rome seul. Nous y trouvons, à cette heure, Jean Paul II qui a succédé à Jean-Paul I^{er}, et remontant de Jean-Paul I^{er} à ses prédécesseurs, nous arrivons par une série non interrompue pendant dix-neuf siècles à saint Lin, le successeur immédiat de saint Pierre. Le siège de Rome est le seul siège apostolique, même eu égard à son origine. Il l'est, du reste, aussi, parce que l'enseignement apostolique s'est toujours conservé chez lui, sans corruption aucune¹⁷, et principalement parce que chez lui seul, à raison de sa qualité de siège suprême et de chef de l'Église universelle, la dignité et la fonction apostoliques s'identifient avec son Episcopat. C'est au nom de leur union avec lui que les autres Églises particulières répandues dans le monde, et reliées à lui comme à un centre d'unité, revendiquent leur apostolicité. Voilà pourquoi l'Église catholique est appelée d'ordinaire encore Église romaine. Les mots romain et apostolique ont au fond la même valeur. Le premier de ces deux qualificatifs sert uniquement à mieux expliquer le second.

Ces considérations sur les prérogatives de l'Église nous paraissent suffire au but que nous nous proposons.

ABBÉ GÉRARD HERRBACH